

L'an deux mille dix-huit, le huit septembre, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi 14 septembre à 19 heures 30, salle de la Mairie.

Le Maire,

Séance du 14 septembre 2018

(Version non encore approuvée par le Conseil municipal)

L'an deux mille dix-huit, le 14 septembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10 (M. Rodolphe MARTIN ayant démissionné en décembre 2017)

Présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, M. Frédéric DUPLÉIX

Absent excusé : M. Julien MOURLON

Absents : M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil

Le Maire, M. Alain BUJADOUX, demande au Conseil si le projet de compte rendu de la dernière réunion du Conseil, tenue le 27 juillet 2018, appelle des observations.

Aucune observation n'étant formulée, il soumet ce projet de compte rendu au vote.

Pour	Contre	Abstention
6	0	1 (M. Frédéric DUPLÉIX)

Le projet de compte rendu est adopté.

2) Compétences intercommunales

Les statuts de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine doivent impérativement être mis à jour d'ici à la fin de l'année. Il faut notamment unifier les compétences de la nouvelle intercommunalité. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017, les compétences, souvent différentes, de chacune des trois anciennes com-com fusionnées, d'Auzances-Bellegarde, Chénérailles et Crocq (Haut Pays Marchois), ont continué à être appliquées parallèlement par la nouvelle Com-com, donc avec des régimes différents selon les communes. Cette situation ne peut perdurer au-delà du 31 décembre prochain.

La procédure est la suivante : d'ici fin septembre, le Conseil communautaire (63 membres, dont 33 de l'ex com-com Auzances-Bellegarde, 15 de l'ex com-com de Crocq, 14 de l'ex com-com de Chénérailles et 1 pour la commune de Saint-Priest) va délibérer sur les nouveaux statuts ; les conseils municipaux des cinquante communes membres de la Com-com auront alors trois mois pour se prononcer sur les choix retenus par le Conseil communautaire. Une majorité qualifiée sera requise.

Avant de prendre position au sein du Conseil communautaire (le 26 septembre), le Maire souhaite consulter le Conseil municipal (consultation à titre indicatif).

Les principales compétences non obligatoires pour lesquelles un exercice au niveau intercommunal paraît préférable sont passées en revue, notamment :

- pour les compétences optionnelles, l'environnement et l'action sociale, mais pas la voirie ;
- pour les compétences supplémentaires, la santé, le numérique, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et les sentiers de randonnée, les stations-service, mais pas les activités culturelles et sportives ni la gestion des eaux pluviales.

D'une grande importance pour Saint-Silvain, la dévolution de la compétence scolaire (dix-sept écoles dans la Com-com, 900 élèves) retient plus particulièrement l'attention du Conseil municipal.

Dans ce domaine, le conseil communautaire va devoir choisir entre quatre hypothèses :

- hypothèse n° 1 : les dix-sept écoles relèveront intégralement de la Communauté de communes (fonctionnement et investissement), comme c'était jusqu'à présent le cas dans l'ancienne communauté de communes d'Auzances-Bellegarde (26 communes) - donc pour Saint-Silvain -, mais non dans les deux autres anciennes com-com de Chénérailles et Crocq ; actuellement, les dix-sept écoles emploient 68 personnes représentant 42 équivalents temps plein ; coût prévisionnel du fonctionnement : 1 850 000 € ; capacité prévisionnel d'investissement annuel : 500 000 €, soit 150 000 € d'autofinancement et 350 000 € de subventions de l'Etat ;
- hypothèse n° 2 : les dix-sept écoles relèveront intégralement des communes (fonctionnement et investissement), ce qui impliquerait donc un retour à la compétence communale pour les communes de l'ancienne communauté de communes d'Auzances-Bellegarde - donc pour Saint-Silvain ;
- hypothèse n° 3 : les bâtiments scolaires seront à la charge des communes (fonctionnement et investissement), mais les services pour les écoles (fonctionnement et investissement ; par exemple, les cantines) seront à la charge de la Communauté de communes ;
- hypothèses n° 4 : les bâtiments scolaires seront à la charge de la Communauté de communes (fonctionnement et investissement), mais les services seront à la charge des communes (fonctionnement et investissement).

Le Maire précise que la décision à prendre ne concerne pas, du moins directement, l'organisation pédagogique (du ressort de l'Etat). Ainsi devrait-elle être sans conséquence, au moins immédiate, sur la réunion des écoles de Bellegarde et de Saint-Silvain au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) actuel. Pour autant, il y a tout lieu de penser que le choix entre des prises en charge intercommunales ou communales ne sera pas neutre, à terme, pour la pérennité de l'école de Saint-Silvain.

La discussion fait ressortir un consensus en faveur d'une prise en charge intercommunale intégrale de cette compétence scolaire, autrement dit en faveur de l'hypothèse n° 1 consistant à étendre à toute la nouvelle Com-com le régime de l'ancienne communauté de communes d'Auzances-Bellegarde.

Le Maire soumet au vote cette préférence en faveur de l'hypothèse n° 1.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Le choix en faveur de la prise en charge intercommunale intégrale est souhaitée à l'unanimité.

3) Modernisation du Centre de secours de Crocq

La Commune de Saint-Silvain est partie prenante du Centre de Secours de Crocq parce que le village de Chez Mursolles en relève. A ce titre, la Commune a accepté, par une délibération du Conseil du 6 mars 2015 (voir point 11 du compte rendu), de contribuer aux travaux d'agrandissement de ce Centre (douches hommes/femmes, un sas pour ambulance à température de 14°, etc.), pour un montant maximum de 702,50 €, représentant sa quote-part de la prise en charge d'un emprunt couvrant la moitié des travaux (336 744,50 € HT maximum), l'autre moitié étant financée par le SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

Deux modifications sont intervenues depuis lors : d'une part, la rétrocession par la commune de Crocq au Département des bâtiments du Centre ; d'autre part, une augmentation de 8,5 % du coût prévisionnel des travaux (365 744,50 € HT).

Néanmoins, la contribution de la Commune de Saint-Silvain baisse, soit désormais 546 € HT, car le nombre d'habitants concernés passe de 9 à 7 (4 habitants permanents, 3 résidents secondaires).

Le Maire soumet ces modifications au vote du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La contribution ainsi modifiée de la Commune à l'agrandissement du Centre de secours de Crocq est approuvée à l'unanimité.

4) Chemin de Sidoux

A la suite de la délibération du Conseil du 27 juillet 2018 (voir point 3 du compte rendu), M. Jean SUREAU et sa fille, Mme Christiane PRUGNIT, ont accepté, dans un courrier co-signé du 14 août dernier, de céder, pour un euro, à la Commune une bande de terrain d'un mètre de large sur environ 80 mètres de long, de leur parcelle AR 63, pour l'élargissement du chemin de Sidoux à son départ de la route départementale n° 38, à proximité du village de La Font la Vialle. Ceci afin de faciliter l'accès des parcelles agricoles voisines, propriété de Mme Martine BUJADOUX et exploitées par M. Mathieu LAFORGE, et à la condition que les travaux et autres frais d'élargissement soient à la charge de celui-ci, comme il l'a proposé dans sa demande.

Dans leur même courrier, M. SUREAU et Mme PRUGNIT exprime le souhait que cet élargissement soit prolongé d'une quarantaine de mètres pour permettre l'accès à leur parcelle agricole AR 68, en précisant qu'« il est possible de piocher à gauche ».

Le chemin, à cet endroit, est bordé à gauche par une parcelle boisée appartenant à M. SUREAU et à Mme PRUGNIT, et à droite par une parcelle appartenant à Mme BUJADOUX.

Il est convenu que, comme pour la première partie de l'élargissement du chemin, Isabelle CARTON et Jean-Marie BERTRAND, respectivement deuxième et troisième adjoints, instruiront cette demande et en rendront compte au Conseil lors de sa prochaine réunion, le Maire se déportant, car il est personnellement concerné via son épouse, propriétaire de parcelles en cause. Comme pour la première partie du chemin, la solution à trouver ne devra pas entraîner de charges pour la Commune.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil, le Maire ne prenant pas part au vote.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

La proposition est approuvée à l'unanimité.

5) Don de M. Jean ALLAIRE à la Commune

M. Jean ALLAIRE, propriétaire du pré AW 79 (exploité par M. Dominique BONNAUD) qui jouxte la fontaine saint Silvain, en contre-bas du bourg, accepte de céder à la Commune, pour un euro, sur cette parcelle, une bande de terrain de 4 mètres de large sur 30 mètres de long en lisière de la parcelle contiguë AW 80, entre le chemin de la fontaine et la parcelle boisée AW 127 appartenant à la Commune (voir le point 11-e du compte rendu de la réunion du Conseil du 6 avril 2018).

Ainsi le chemin communal qui dessert la fontaine pourra être prolongé jusqu'à la route départementale n° 9, à travers le taillis voisin AW 127.

Le Maire soumet au vote du Conseil cette cession à titre gracieux.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La cession est approuvée à l'unanimité.

Le Conseil municipal adresse ses remerciements à M. ALLAIRE.

6) Travaux routiers en 2019

En vue de la demande de subventions de l'Etat pour 2019 (DETR) à présenter prochainement, le Conseil procède à un premier inventaire des travaux routiers à réaliser l'année prochaine.

Il en ressort la liste suivante, le cas échéant à compléter ou à préciser :

- voie communale n° 1, arrivée nord dans le village, montée de 275 mètres avant la maison de Dominique BONNAUD (coût estimé : 6 763,10 € HT) ;
- voie communale n° 1, dans le village du Chassain, entrée du chemin d'accès aux maisons SCHMITZ et JARDY sur 20 mètres (coût estimé : 1 120,70 € HT) ;
- route du Mont, inversion de la pente de la chaussée en face de maison de M. Léon WILSCHUT, sur 50 mètres (coût estimé : 1 176, 00 € HT) ;
- dans le bourg, place du cimetière, 320 m², (coût estimé : 2 886,40 € HT) ;
- route de Chez Marlière : travaux de préservation de la chaussée, à préciser.

7) Questions diverses

a- *Chute d'un arbre au Mas*

Le Maire et l'employé municipal sont intervenus pour tronçonner les branches d'un chêne tombé sur la route du Mas, en amont de la première maison au nord du hameau. Les propriétaires ont été prévenus.

b- *Arbre sec sur le terrain communal*

Le Maire va relancer le président de l'ACCA pour que les chasseurs abattent le vieux chêne mort situé, sur le terrain communal, à proximité du local mis à leur disposition (voir point 5-h du compte rendu de la réunion du Conseil du 8 mai 2018).

c- *Travaux de rénovation de la salle des associations*

Une réunion de lancement du chantier a été organisée le 7 septembre avec pratiquement l'ensemble des entreprises adjudicataires. Les travaux débuteront en novembre pour un achèvement en janvier ou février. Le diagnostic amiante a été négatif.

d- *Travaux routiers 2018*

Programmées au titre des investissements de 2018, les réfections des routes des Bierges, de La Pradelle et du Mas viennent d'être effectuées par le SIVOM. L'emplacement des conteneurs de déchets ménagers du village de Chez Villatte a été goudronné.

e- *Sécurisation de l'église*

La subvention DETR demandée pour l'installation d'une protection par caméra de l'intérieur de l'église n'a pas été accordée, au motif que les montants en cause sont trop faibles : coûts avant subvention de 563 € HT et de 422 € HT après une subvention DETR de 25 % (voir point 5 du compte rendu de la réunion du conseil du 15 juin 2018). Pour autant, la Commune procédera à cette installation, qui a été approuvée par la direction du patrimoine du département et dont le coût HT sera donc de 563 €.

Pour	Contre	Abstention
5	1 (Mme Michèle ALLOUCHY)	1 (Mme Isabelle CARTON)

f- *Salle polyvalente*

Le nécessaire a été fait auprès du bureau de contrôle de l'installation électrique et de l'électricien chargé des mises en conformité pour que chaque mise en conformité demandée par le bureau de contrôle soit précisément identifiée dans les prestations facturées ensuite par l'électricien.

L'armoire électrique située dans la salle n'est pas aujourd'hui fermée à clé. Elle devrait l'être, ce qui requiert que les interrupteurs à laisser accessibles soient installés dans un boîtier à part.

La séance est levée à 21h35.

Le secrétaire,
Jean-Marie BERTRAND

Le Maire,
Alain BUJADOUX